CESE Wallonie

Pôle Aménagement du territoire

AVIS

AT.26.175.AV

Programme communal de développement rural d'AWANS

Avis adopté le 30/10/2026

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 33
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune d'AWANS
- *Auteur de projet :* Un Tour d'avance
- *Organisme d'accompagnement :* FRW
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 7/09/2026
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 23/10/2026

Projet :

- *Fiches-projets demandées en 1ère convention-exécution :*
  - Aménagement d'une piste cyclo-piétonne entre Villers-l'Evêque et la N3
  - Valorisation de la place de la rue de la Chapelle à Villers-l'Evêque
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 25/08/2026

Brève description du projet et de son contexte :

La commune d'Awans, située dans la Province de Liège et dans l'arrondissement de Liège, est le résultat de la fusion administrative de 5 communes (Awans, Fooz, Othée, Villers-l'Evêque et Hognoul). Elle est située dans la région agrogéographique de la Hesbaye.

Au 1er janvier 2026, elle comptait 9 373 habitants pour une superficie de 27,22 km².

La stratégie de développement repose sur un fil conducteur qui est « Un village pour demain : Concilier croissance et valorisation du cadre rural ». 3 enjeux et 7 objectifs spécifiques sont définis :

1. Garantir un développement territorial harmonieux et durable
   - Structurer un urbanisme sobre et respectueux de l'environnement
   - Révéler le patrimoine
   - Augmenter la valeur de la biodiversité locale
2. Faire de la ruralité un levier d'innovation pour un développement durable
   - Accompagner une transition énergétique innovante
   - Développer une mobilité plus intégrée
3. Répondre aux mutations démographiques pour développer une cohésion sociale forte
   - Renforcer le lien social et l'appartenance au territoire
   - Garantir une équité générationnelle et territoriale

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune d'AWANS.

Le diagnostic est de bonne qualité et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal. Le Pôle apprécie tout particulièrement le caractère pédagogique de sa rédaction et la qualité du bilan de la précédente opération de développement rural qui donne un bon aperçu de la manière dont elle a été menée, en se basant notamment sur des données tant qualitatives que quantitatives.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Il en résulte une bonne participation de la population, une bonne appropriation citoyenne du projet ainsi qu'un processus participatif très dynamique qui a pu être élaboré sur seulement deux années. Il souligne également la bonne implication de la CLDR dans l'évaluation de la précédente opération de développement rural, dans l'élaboration de la stratégie et dans le choix des fiches-projets.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidences les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de la commune et au processus participatif. Les apports de la population sont clairement identifiés.

Le Pôle relève que la stratégie repose sur un fil conducteur qui est décliné en trois enjeux très généraux et sept objectifs spécifiques au territoire d'Awans qui sont cohérents et équilibrés. Il constate également que les difficultés du territoire mises en évidence dans le diagnostic partagé sont parfaitement prises en considération, ce qui a pour effet d'obtenir une stratégie conforme aux réalités du territoire awansois.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la bonne répartition des fiches-projets au sein des différents lots et le fait qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble des objectifs repris par la stratégie. Il relève que le lot o n'est pas très étoffé mais est le reflet du processus participatif qui a été concentré sur deux années.

Enfin, concernant les deux fiches-projets prévues en première convention, à savoir l'aménagement d'une piste cyclo-piétonne entre Villers-l'Evêque et la N3 et la valorisation de la place de la rue de la Chapelle à Villers-l'Evêque, le Pôle estime qu'elles sont cohérentes avec les objectifs de développement définis dans la stratégie et qu'elles répondent à un besoin avéré. Il invite toutefois la Commune à prioriser ces deux projets lors des demandes de subvention. L'aménagement d'une piste cyclo-piétonne entre Villers-l'Evêque et la N3 pourrait être la fiche-projet à prévoir en première convention car, en plus d'être reconnue comme prioritaire dans le schéma directeur cyclable de la commune, cette piste permettra de terminer un cheminement cyclo-piéton entre le centre du village de Villers-l'Evêque et les différents services et commerces situés le long de la N3.

Yves HANIN
Président